



Commune de
MONDERCANGE
Secrétariat

Délibération du Conseil Communal de Mondercange

Séance publique du 10 juillet 2026

Date de l'annonce
publique de la séance:
03.07.2026

Date de la convocation
des conseillers:
03.07.2026

Point de l'ordre du jour:
No. :05.b)

Présents: MM. M. FÜRPASS, bourgmestre ;
M. SCHRAMER, Mme BAUSTERT-BERENS, échevins ;
Mme BASTIAN ép. JUCHEM, Mme BOEVER-THILL, M.
CLEMES, M. CURFS, M. GASPARD, M. MARTINS, M.
SCHWARZ, Mme SCHWEICH, M. VAN RIJSWIJCK,
Mme WEISGERBER, conseillers ;
M. ROSEN, secrétaire communal ;

Absents et
excusés:

Objet:	Confirmation du règlement d'urgence du Collège des bourgmestre et échevins – Pénurie d'eau potable «Phase ORANGE »
---------------	---

Le Conseil Communal,

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la loi modifiée relative à l'eau du 19 décembre 2008 ;

Considérant la situation météorologique actuelle, la sécheresse persistante et la baisse critique des réserves d'eau potable ;

Considérant qu'il est de la responsabilité de la commune de garantir l'approvisionnement en eau potable pour les besoins essentiels de la population ;
Considérant la nécessité d'imposer des restrictions immédiates pour éviter une rupture d'approvisionnement ;

Entendu les explications de Monsieur le bourgmestre ;

Après en avoir délibéré ;

d é c i d e à l'unanimité des membres présents

de confirmer le règlement d'urgence déclaré par le collège des bourgmestre et échevins, instaurant la "Phase ORANGE" relative à la pénurie d'eau potable sur l'ensemble du territoire de la Commune de Mondercange.

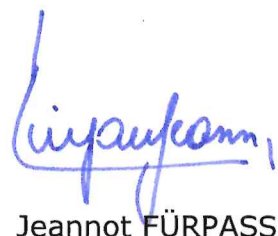
Ainsi décidé à Mondercange, date qu'en tête.
Pour expédition conforme
Mondercange, le 10 juillet 2026

le secrétaire communal



Guy ROSEN

le bourgmestre



Jeannot FÜRPASS